

**PORTANT  
DES MEMBRES DU CCAS  
2022-A-535**

Le Maire de la Commune de Mouilleron-le-Captif ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022\_D\_56 en date du 4 juillet 2022 augmentant le nombre des membres du conseil d'administration et le fixant à 6 au lieu de 5 ;

Considérant la candidature de Madame Christine BARON au titre des personnes qualifiées,

**ARRETE**

**Article 1** : sont nommés membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de Mouilleron-le-Captif :

**Au titre de l'UDAF :**

Monsieur Gabriel BARRETEAU, domicilié 16 rue des passereaux à Mouilleron-le-Captif,

**Au titre du secours catholique :**

Madame Thérèse JAOUEN, domiciliée 3 rue Saint Nicolas à Mouilleron-le-Captif,

**Au titre des personnes qualifiées et en l'absence de candidats pour les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées :**

Monsieur Jean-Marc AUBRET, domicilié 37 allée des treilles à Mouilleron-le-Captif

Madame Sandrine DUGAST, domiciliée 20 rue du stade à Mouilleron-le-Captif

Madame Christine HERBRETEAU, domiciliée 1 impasse des Grillons à Mouilleron-le-Captif

Madame Christine BARON, domiciliée 45 allée des acacias à Mouilleron-le-Captif

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mouilleron le Captif  
Le 16 août 2022,

Le Maire

